

Paris, par des acteurs français. Alors, nous sommes en face de cette situation assez drôle qu'un artiste canadien-français paraît dans un film qui est présenté au Canada, mais que sa voix est doublée par des artistes français, à Paris.

Je me demande si cette anomalie ne pourrait pas être corrigée au moyen d'un petit amendement que le ministre pourrait proposer à son bill. Cependant, je ne le fais pas moi-même sous forme d'amendement; je le fais plutôt sous forme de suggestion. A mon sens, le ministre devrait ajouter, après l'alinéa (a) une disposition à l'effet que le doublage des longs métrages produits au Canada soit fait par des artistes canadiens, tant canadiens-anglais que canadiens-français. Ce faisant, je pense qu'on éviterait cette pratique un peu déplaisante et déplorable, à mon sens, de voir nos films canadiens, subventionnés par notre pays, par notre gouvernement, bref, par nos contribuables, doublés par des acteurs venant de l'étranger.

Je pense également que le ministre aurait dû stipuler que tous les films propres à être financés par cette société de la Couronne devraient correspondre à certaines normes de moralité publique.

Tout à l'heure, un député qui m'a précédé a fait allusion à certains films européens, suédois ou norvégiens, qui ont été traduits pour la consommation canadienne. Mais je crois que l'exemple que nous a donné le député n'était certes pas un film dont la moralité était tout à fait ce qu'on aurait voulu qu'elle fût.

M. Prittie: Jamais!

M. Valade: Il y a certainement de bons films qui nous viennent de ces pays. Nous espérons que l'industrie cinématographique canadienne produira de bons films, mais lorsque nous regardons des films à la télévision et dans des cinémas canadiens, nous constatons trop souvent que nous sommes envahis par une pléiade de films de guerre, de moralité assez libre; on encourage, dans ces films, la violence de la jeunesse, le crime, l'amour libre et même la prostitution. Tous ces films qui viennent envahir nos salles de cinéma ne sont certes pas de nature à aider la jeunesse à s'orienter vers un avenir conforme à la moralité que nous espérons d'elle.

J'espère donc que le ministre prendra les mesures pour s'assurer que cette aide que nous voulons donner à l'industrie cinématographique ne sera pas tout simplement une aide en vue d'aider certains entrepreneurs, dont le seul souci serait justement de réaliser des profits. Que cette industrie cinématographique soit plutôt orientée de façon à produire des films de qualité morale, artistique, culturelle, etc. C'est là, je pense, ce que de-

vraient être les raisons de la mise en œuvre d'un organisme, d'une société de la mise en œuvre d'un organisme, d'une société de la Couronne comme celle-là.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire au sujet de ce bill, même s'il n'est pas tellement «élaboré», car il comporte quand même certaines indications. Pour ma part, je suis d'avis que nous doublons, si nous ne triplons pas, un moyen d'aider l'industrie cinématographique canadienne.

• (5.20 p.m.)

La Société Radio-Canada fait produire des films. L'Office national du film produit également une quantité de films, et je me demande pourquoi on n'a pas procédé plutôt par un amendement à la loi régissant le Conseil canadien des arts, de façon que les sommes d'argent soient versées par cet Office national du film, puisque cet organisme est ainsi désigné. Le film, c'est la cinématographie, et si l'on change le terme «cinématographie» pour «film», je ne vois pas quelle différence cela pourrait faire, au point de vue pratique. Je me demande pourquoi on n'a pas plutôt songé à modifier les structures actuelles de l'Office national du film, de façon qu'une branche de cet organisme s'occupe spécifiquement du développement de l'industrie cinématographique canadienne.

Monsieur l'Orateur, nous voyons que nous sommes encore ancrés dans une autre société. Nous ajoutons des sociétés de la Couronne; nous ajoutons encore l'intervention de l'État dans un domaine où, il me semble, on pourrait stimuler, d'une façon très discrète et assez éloignée, les gens qui veulent se lancer dans l'entreprise cinématographique.

Si, à chaque fois qu'il se fait une rareté dans un domaine quelconque de l'activité économique, le gouvernement crée une société pour saisir l'initiative que les gens eux-mêmes ont la responsabilité de prendre mais hésitent parce qu'ils ne veulent pas courir le risque, eh bien, l'État devrait prendre le risque pour ces personnes.

Alors, je me demande si, là encore, on ne vient pas compliquer les choses et même entrer en concurrence avec les industries déjà existantes. Il existe des industries cinématographiques qui fonctionnent, qui ont réussi; il y en a d'autres qui n'ont pas eu de succès parce que, probablement, leur administration ou leur production était mauvaise.

Un organisme de l'État à un moment donné pourrait financer seulement la production du film lui-même, sans tenir compte de l'administration, car le film peut être très bon et l'administration être très mauvaise. Le gouvernement financera alors une production et non une mauvaise administration. Alors, il me semble que le gouvernement peut, par des